



Conseil Communal  
de Gimel

Le 23 juin 2017

**EXTRAIT**

du procès-verbal du Conseil Communal, séance du 22 juin 2017

Présidence : Monsieur Alain Bussard, Président

**Le Conseil communal de Gimel,**

- Vu le préavis municipal n° 03-2017 : « Comptes 2016 »
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE**

- D'adopter les comptes 2016 tels que présentés
- D'en donner décharge à la boursière
- D'en donner décharge à la Municipalité
- De donner décharge de son mandat à la commission de gestion.

Ainsi délibéré en séance du 22 juin 2017

Le Président

Alain Bussard



La secrétaire

Melissa Fernandes

*Conformément aux articles 110 ss LEDP, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage des décisions du Conseil communal.*